



COMMUNE DE MOUANS-SARTOUX

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019



Rapport de Monsieur Pierre ASCHIERI
Maire de Mouans-Sartoux

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2019

SOMMAIRE



I - LE CONTEXTE GÉNÉRAL

- 1 - La reprise économique est en marche
- 2 - La loi de Finances 2019

II - LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE

- 1 - Les dépenses de fonctionnement
- 2 - Les dépenses de personnel
- 3 - Les recettes de fonctionnement
- 4 - Une capacité d'autofinancement limitée
- 5 - Les dépenses d'équipement
- 6 - Les caractéristiques générales de la dette au 31/12/2018

III - LES GRANDES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

- 1 - La fiscalité
- 2 - La dotation globale de fonctionnement
- 3 - Les autres recettes
- 4 - Les dépenses de fonctionnement
- 5 - Les orientations en matière d'investissements
- 6 - Le financement des investissements

IV - CONCLUSION

Préambule

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) est une étape obligatoire et essentielle de la procédure budgétaire des collectivités locales.

La tenue de ce débat s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Il permet au Conseil Municipal d'informer les élus de la situation financière de la Commune et de discuter des orientations budgétaires préfigurant les priorités qui seront affichées dans le budget primitif, et au delà pour certains programmes importants.

Conformément aux articles L2312-1 et D2312-3 du code général des collectivités territoriales, le législateur a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux.

Pour cela, le Maire élabore et présente à l'assemblée délibérante un rapport sur les orientations budgétaires comprenant les informations suivantes :

- Les engagements pluriannuels envisagés, notamment les orientations envisagées en matière de programmation des investissements intégrant une prévision des recettes et des dépenses.
- La structure et la gestion de l'encours de dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice en cours.
- Les orientations budgétaires envisagées par la Commune, notamment les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en investissement comme en fonctionnement, en précisant les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de subventions, ...
- Au titre de l'exercice en cours, ou le cas échéant, du dernier exercice connu, la structure et l'évolution des effectifs et des dépenses de personnel qui précise notamment les éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature.
- Au titre de l'exercice en cours, ou, le cas échéant, du dernier exercice connu, la durée effective du travail dans la Commune.

A ces informations s'ajoutent des éléments relatifs au contexte économique et aux orientations décidées par l'État dans le cadre de la loi de finances impactant le budget de la Commune.

Enfin, ce rapport doit être transmis au préfet et au président de l'EPCI dont la commune est membre.

I - LE CONTEXTE GÉNÉRAL

1 - La reprise économique ralentit

Après une embellie en 2017, la croissance de la zone EURO s'est considérablement affaiblie en 2018. Si l'Espagne s'est relativement bien maintenue et si la France a progressé, la croissance est entrée en territoire négatif en Italie et davantage encore en Allemagne en raison principalement du ralentissement de la production automobile, fortement affaiblie par l'entrée en vigueur en septembre de nouvelles normes concernant les tests des émissions de gaz à effet de serre sur les voitures neuves.

La dégradation des indicateurs économiques, notamment celui des commandes à l'export, reflète la détérioration de l'environnement international, marqué par les tensions entre la Chine et les Etats Unis, les difficultés des pays émergents, ainsi que l'incertitude croissante entourant le Brexit.

Après avoir atteint un pic de 2,5 % en 2017, la croissance a ralenti et devrait s'élever à + 1,9 % en moyenne en 2018. Ce ralentissement devrait s'intensifier en 2019.

En France, après une croissance vigoureuse de 2,3 % en 2017, la dynamique économique s'est fortement affaiblie en 2018.

Ce ralentissement s'explique par la faiblesse de la demande des ménages, dont le pouvoir d'achat a été réduit par la hausse simultanée de l'inflation et de la fiscalité sur l'énergie et le tabac.

Les mesures sociales prises par le gouvernement en réponse au mouvement des gilets jaunes (gel de la fiscalité sur l'énergie et le carburant en 2019, défiscalisation des heures supplémentaires et augmentation de la prime d'activité) conjuguées à la chute du prix du pétrole observée en fin d'année devraient soutenir la consommation et la croissance désormais estimée à 1,5 % en 2019.

L'inflation quant à elle, a accéléré en 2018 pour atteindre en moyenne 1,8 %, contre 1 % en 2017 et 0,2 % en 2016, portée principalement par la flambée des prix de l'énergie et des produits alimentaires.

D'après l'INSEE, la hausse des prix à la consommation a toutefois nettement ralenti en fin d'année 2018, après avoir connu un pic durant l'été.

En glissement annuel, c'est-à-dire comparé au niveau atteint un an auparavant, l'inflation a ainsi ralenti à 1,6 % en décembre, après avoir atteint 2,2 % en octobre. Et ce phénomène devrait se poursuivre : d'après l'Insee, la hausse des prix devrait retomber à 1 % d'ici à juin 2019.

2 – La loi de Finances 2019

Lors du débat d'orientation budgétaire 2018, nous vous présentions la loi de programmation des finances publiques pour la période 2018/2022, qui fournit le cadre quinquennal du gouvernement en matière de finances publiques.

La loi de finances 2019 s'inscrit dans la continuité, elle découle de la loi de programmation qui pose les règles de restriction des dépenses de fonctionnement et les incitations au maintien du niveau d'investissement afin de respecter un nouvel effort de redressement des finances publiques de 13 milliards d'euros d'ici à 2022.

Comportant une vingtaine d'articles ayant un impact sur les finances locales, ce projet de loi est plutôt un texte transitoire et ne contient pas de modifications significatives pour les collectivités en matière de finances et de fiscalité locales.

La réforme de la taxe d'habitation se poursuit, comme cela était prévu, avec la mise en œuvre de la deuxième phase du dégrèvement de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Pour rappel, cette réforme consiste à supprimer la taxe d'habitation à l'horizon 2020 pour 80 % des contribuables de façon progressive et se fait sous la forme d'un dégrèvement :

- En 2018 : 30 % de dégrèvement de la cotisation pour le contribuable
- En 2019 : 65 % de dégrèvement de la cotisation pour le contribuable
- En 2020 : 100 % de dégrèvement de la cotisation pour le contribuable

Pour 2019 il n'y a pas d'impact, les dégrèvements accordés aux contribuables n'entraînent pas de perte de recettes fiscales.

Comme en 2018, en cas d'augmentation du taux de taxe d'habitation en 2019, le contribuable dégrèvé devra payer la différence de cotisation liée à la décision de la Commune.

En dehors de cette réforme, la loi de finances 2019 distille son lots d'ajustements ou de mesures correctives le plus souvent technique ayant des impacts mineurs pour la construction du budget primitif de la Commune :

- Le gel de l'enveloppe des concours financiers de l'État en valeur

Le niveau global de la dotation globale de fonctionnement est maintenu par le gouvernement à son niveau 2018, comme promis en contrepartie du dispositif de contractualisation.

Malgré cela, les incitations à la création de communes nouvelles combinées aux différents ajustements des modalités de péréquations et au dispositif d'écrêtement de la dotation forfaitaire au sein de l'enveloppe globale des concours financiers de l'État devraient entraîner une nouvelle baisse de la DGF pour la Commune de Mouans-Sartoux.

- Une neutralisation du FPIC

L'État a décidé que l'enveloppe du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) serait définitivement fixé à hauteur d'1 milliard d'euros.

Toutefois, le montant individuel de la contribution au FPIC de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse (CAPG) pourrait varier dans des proportions importantes en raison des recompositions engagées sur de nombreux territoires.

Ces changements auraient bien évidemment un impact sur les communes membres de la CAPG contribuant au FPIC.

La répartition de la contribution au FPIC entre la CAPG et ses communes membres pourrait également avoir un impact sur le montant à verser pour la Commune.

- Une revalorisation des bases fiscales

Pour la seconde année, la revalorisation des bases fiscales est automatique et définie en fonction de l'inflation constatée l'année N-1 de novembre à novembre

Sur cette période en 2018, l'inflation est de 2,2 %, l'évolution des bases (hors bases nouvelles) sera donc de 2,2 % en 2019.

Pour rappel, la revalorisation des bases était de 1,012 % en 2018, de 0,4 % en 2017 et de 1 % en 2016.

II - LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE

Un excédent qui vient clôturer positivement l'exercice 2018

Les comptes administratifs 2018

Budget principal en K€

Fonctionnement		Investissement	
• Recettes	17 094 K€	• Recettes	4 575 K€
• Dépenses	- 15 738 K€	• Dépenses	- 5 180 K€
• Résultat de l'exercice	1 356 K€	• Résultat de l'exercice	- 605 K€
• Excédent reporté	492 K€	• Déficit reporté	- 496 K€
• Résultat de fonctionnement	1 848 K€	• Besoin de financement	- 1 101 K€
• Excédent disponible après couverture du besoin de financement	747 K€		

Les budgets annexes

Budget Eau et Assainissement en K€

	Exploitation		Investissement	
	Eau	Asst	Eau	Asst
• Recettes	3 302 K€	1 551 K€	741 K€	370 K€
• Dépenses	- 2 773 K€	- 1 527 K€	- 847 K€	- 236 K€
• Résultat de l'exercice	529 K€	24 K€	- 106 K€	134 K€
• Excédent reporté	453 K€	242 K€	93 K€	310 K€
• Résultat de fonctionnement	982 K€	266 K€	- 13 K€	445 K€
• Excédent disponible après couverture du besoin de financement	969 K€	711 K€		

Budget Pompes Funèbres en K€

Fonctionnement		Investissement	
• Recettes	24 K€	• Recettes	0 K€
• Dépenses	- 30 K€	• Dépenses	0 K€
• Résultat de l'exercice	- 6 K€	• Résultat de l'exercice	0 K€
• Excédent reporté	18 K€	• Excédent reporté	19 K€
• Résultat de fonctionnement	12 K€	• Excédent d'investissement	19 K€
• Excédent disponible après couverture du besoin de financement	31 K€		

Budget Transports en K€

Fonctionnement	
• Recettes	109 K€
• Dépenses	- 112 K€
• Résultat de l'exercice	- 3 K€
• Excédent reporté	6 K€
• Résultat de fonctionnement	3 K€
• Excédent disponible après couverture du besoin de financement	3 K€

1 - Les dépenses de fonctionnement

Budget principal en milliers d'euros	Taux d'évolution									
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2018/2017
Dépenses réelles de fonctionnement	12 197	12 665	13 154	13 630	14 179	14 121	14 271	14 655	14 939	1,94 %
• Charges à caractère général	2 019	2 216	2 202	2 281	2 304	2 259	2 311	2 303	2 369	2,84 %
• Charges de personnel	7 131	7 321	7 645	7 944	8 334	8 520	8 778	9 197	9 408	2,29 %
• Autres charges de gestion courante	2 218	2 325	2 553	2 518	2 699	2 751	2 640	2 585	2 623	1,50 %
Dont subventions diverses	1 922	2 028	2 253	2 224	2 403	2 442	2 308	2 266	2 291	1,10 %
• Intérêts de la dette	575	571	651	649	670	595	542	475	451	-5,04 %
• Autres dépenses	253	230	101	236	172	- 4	0	95	88	- 7,36 %

Maîtrise des charges de fonctionnement des services

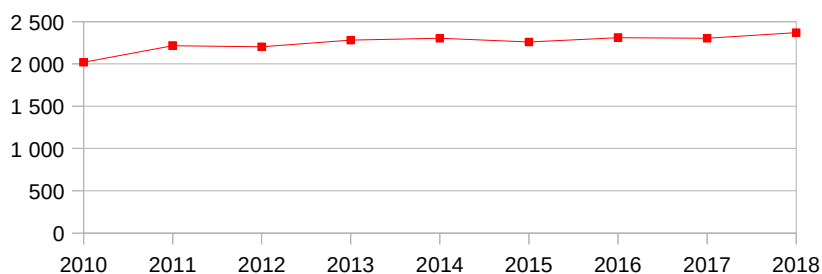
Les charges de fonctionnement des services enregistrent une augmentation des dépenses par rapport à 2017 (+ 66 K€).

Malgré les efforts des services pour réduire les coûts de fonctionnement, certaines dépenses bien identifiées génèrent des augmentations significatives dont la Commune n'a pas la maîtrise. On peut citer l'énergie et le carburant qui ont subi des hausses de tarifs importantes en 2018, l'alimentation qui évolue en fonction des effectifs scolaires (compensée par l'évolution des recettes de restauration scolaire).

On peut également ajouter des dépenses exceptionnelles comme les études relatives à la création de la SEML « Eaux de Mouans » prises en charge par le budget de la Commune.

Grâce à un suivi régulier des dépenses et des crédits budgétaires tout au long de l'année, ces augmentations ont pu être compensées en partie par des économies réalisées sur d'autres postes tels que les frais de contentieux, l'entretien des bâtiments et de la voirie, l'affranchissement, les frais de télécommunications, ...

Charges à caractère général

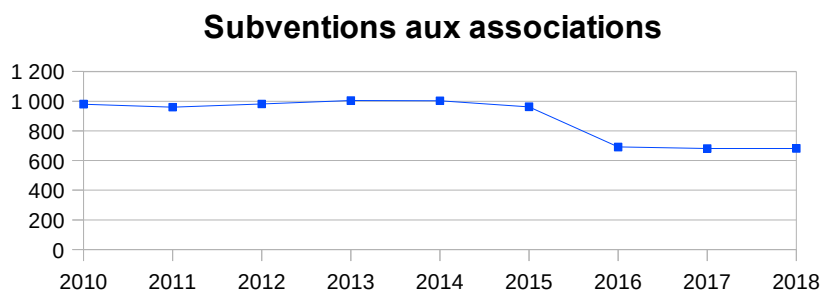


Stabilité des subventions aux associations

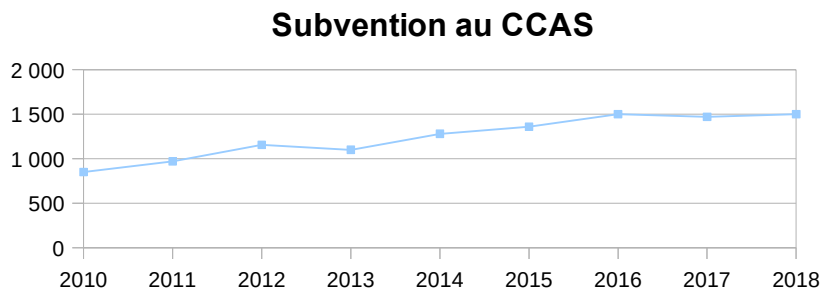
Les subventions de fonctionnement versées représentent 2,18 M€ et sont réparties entre :

- Les associations sportives, culturelles, humanitaires, ... pour un montant de 682 K€ identique à 2017.

Pour rappel, la baisse très forte des subventions constatée entre 2015 et 2016 correspond à la suppression de la subvention à l'OMAJ en raison de la reprise en gestion municipale des activités en faveur de la jeunesse .



- Le CCAS pour un montant de 1,5 M€ très légèrement supérieur à 2017 (1,47 M€) qui évolue en fonction de la participation de la CAF, de ses activités et des besoins d'équilibre du budget d'une année sur l'autre.



En ce qui concerne les budgets annexes, les dépenses d'exploitation cumulées des budgets eau et assainissement sont en légère hausse par rapport à 2017.

La Régie Municipale des Eaux poursuit sa politique de développement des travaux en interne et la mise en place engagée en 2015 des moyens humains et matériels nécessaires à l'amélioration du rendement du réseau d'eau potable.

Quant aux dépenses de personnel, elles sont en baisse sur l'eau mais stables sur l'assainissement.

Cette volonté d'internalisation des missions se traduit par une diminution du recours à la sous-traitance et de facto des dépenses d'investissement.

Les intérêts de remboursement de la dette sont en diminution par rapport à 2017 et très faibles au regard du patrimoine de la RME.

Le budget des pompes funèbres n'appelle pas de commentaires particuliers et dégage un excédent de fonctionnement suffisant pour assurer la pérennité budgétaire de ce service.

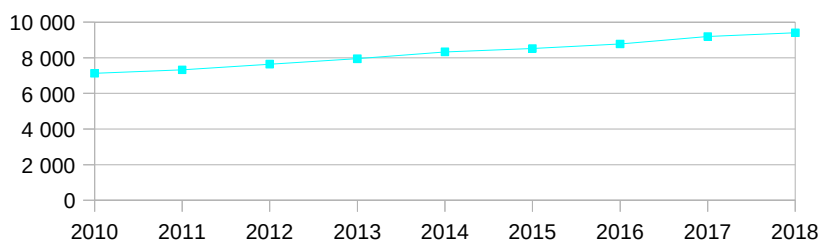
Enfin, les dépenses du budget des transports comprennent essentiellement les charges de personnels nécessaires au fonctionnement de la régie des transports.

2 - Les dépenses de personnel

En 2018, les dépenses de personnel se sont élevées à 9,4 M€ pour le budget principal, en augmentation de 2,29 % par rapport à 2017.

On constate malgré tout un ralentissement de cette évolution si on la compare à celle vécue entre 2017 et 2016 qui était de 4,78 %.

Dépenses de personnel



Détail des principales dépenses de personnel Rémunération par budget	2017	2018	2017	2018	2017	2018
	Commune		Eau/Asst		Transports	
Stagiaires et titulaires						
Rémunération principale	4 335 181 €	4 380 520 €	661 928 €	629 223 €	44 155 €	40 171 €
Primes et indemnités	1 014 831 €	1 010 890 €	136 410 €	128 950 €	8 618 €	8 088 €
Heures supplémentaires	60 679 €	45 189 €	27 051 €	24 893 €	1 708 €	2 711 €
Non titulaires contractuels						
Rémunération principale	577 188 €	783 561 €	69 101 €	88 112 €	17 809 €	18 275 €
Primes et indemnités	94 172 €	62 353 €	11 448 €	17 325 €	2 571 €	2 451 €
Heures supplémentaires	3 973 €	2 886 €	2 856 €	1 308 €		2 711 €
Emplois d'avenir						
Rémunération principale	150 662 €	38 265 €				
Primes et indemnités	6 075 €	2 733 €				
Heures supplémentaires	606 €	0 €				
CUI - CAE						
Rémunération principale	139 984 €	58 471 €	37 419 €	4 637 €		
Primes et indemnités	4 567 €	3 565 €	5 446 €	613 €		
Heures supplémentaires	1 612 €	220 €				

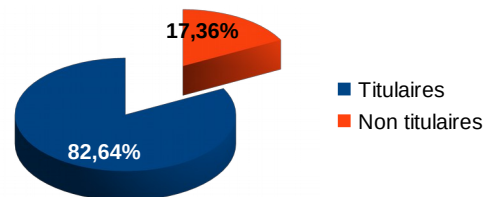
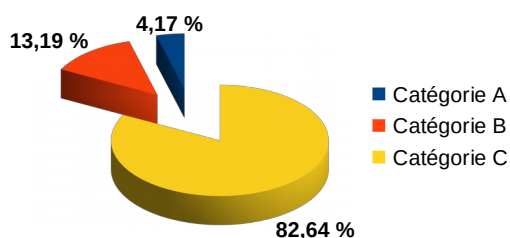
Stabilité des effectifs (tous budgets confondus)

	2014	2015	2016	2017	2018
Titulaires	243	241	237	241	236
Non Titulaires	51	53	65	58	65
Total	294	294	302	299	301

Cette évolution des dépenses de personnel s'explique par plusieurs phénomènes :

- Les effets du glissement vieillesse technicité intégrant notamment l'ancienneté et les promotions par avancements de grades et échelons auquel il faut ajouter les obligations incombant à l'employeur tels que les validations de services retraites, la protection sociale complémentaire obligatoire et des carrières accélérées par le protocole d'accord Parcours professionnels, carrières et rémunérations.
- L'évolution du régime indemnitaire des agents communaux.
- Le recrutement de deux agents complémentaires pour la Maison d'Education à l'Alimentation Durable, financé par L'Union Européenne.
- Diverses dépenses de personnel (remplacements d'agents absents, travail supplémentaire de la Police Municipale en lien avec le plan vigipirate, développement des activités en faveur de la jeunesse,...).

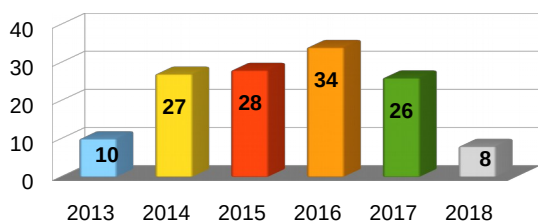
Pour 2018, les effectifs se répartissent de la façon suivante :



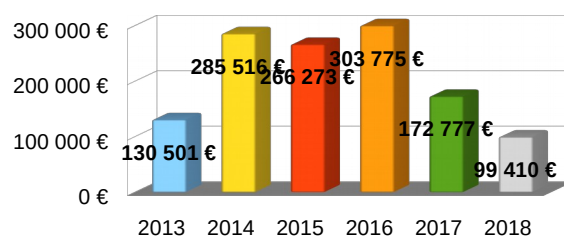
Le nombre de contrats aidés par l'État a été très fortement réduit au cours de l'année 2018.

La commune a vu fondre le nombre de ces contrats passés de 26 en 2017 à 8 en 2018.

Nombre de contrats aidés



Recettes en lien avec les contrats aidés



3 - Les recettes de fonctionnement

Budget principal en milliers d'euros	Taux d'évolution									
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2018/2017
Recettes réelles de fonctionnement	15 641	16 158	14 412	15 874	16 297	17 601	15 592	17 288	16 834	-2,62 %
• Impôts et taxes	9 338	9 734	9 672	9 906	10 550	10 475	11 070	11 888	12 135	2,08 %
• Dotations et participations	2 488	2 457	2 260	2 570	2 337	2 011	1 459	1 608	1 496	- 6,94 %
Dont DGF	1 370	1 350	1 328	1 309	1 197	886	553	292	215	- 26,26 %
• Produits des services	1 629	1 663	1 646	1 739	1 629	1 673	1 701	1 749	1 802	3,00 %
• Autres Produits de gestion courante	324	371	499	342	417	348	370	415	387	- 6,83 %
• Autres recettes	1 861	1 931	333	1 316	1 364	3 095	992	1 628	1 014	- 37,71 %
Dont Produits des cessions	804	618	0	902	593	2 138	249	1 112	370	- 66,72 %

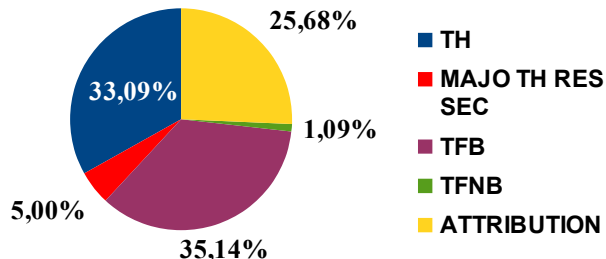
Le chapitre « impôts et taxes » est en augmentation de 2,08 % par rapport à 2017.

Le dynamisme des bases de fiscalité combiné à l'évolution des taux communaux a généré 400 K€ de recettes supplémentaires par rapport à 2017 et représente le principal facteur d'évolution des recettes de ce chapitre.

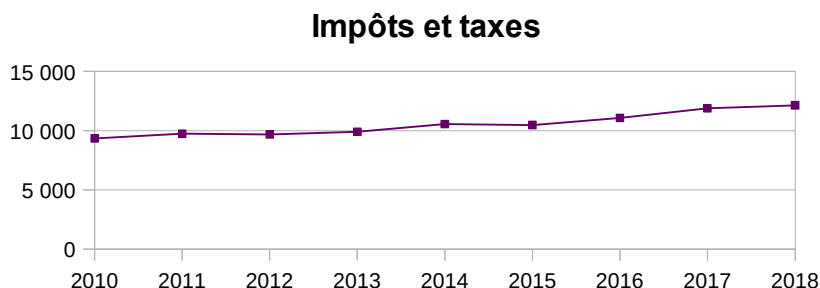
Les droits de mutation sont en baisse de 96 K€ par rapport à 2017 et peuvent fluctuer assez fortement d'une année sur l'autre en fonction de l'évolution du marché de l'immobilier.

Il est à noter que les impôts locaux (taxes d'habitation et foncières) sont la première source de revenus pour la Commune et représentent 44,3 % du total des recettes de la Commune.

La fiscalité, y compris le reversement de l'attribution de compensation par la Communauté d'Agglomération Pays de Grasse a représenté 10,5 M€ de recettes en 2018.



Enfin la taxe communale sur l'électricité représente une recette de 363 K€ pour 2018, stable par rapport à celle de 2017.



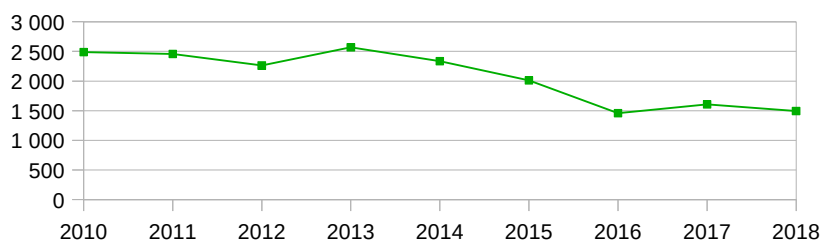
Depuis 2013, les dotations et participations sont en baisse constante, cette tendance se poursuit en 2018 avec une diminution de 112 K€ par rapport à 2017.

Cette situation est due à deux facteurs combinés :

- La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est pour la 7ème année consécutive en baisse. Pour 2018, cette recette est de 215 K€, soit 77 K€ de moins par rapport à la DGF 2017.
- La participation de la Caisse d'Allocations Familiales, très élevée en 2017 en raison d'une régularisation de recettes non perçues en 2016, est en légère diminution en 2018 et enregistre une recette de 929 K€.

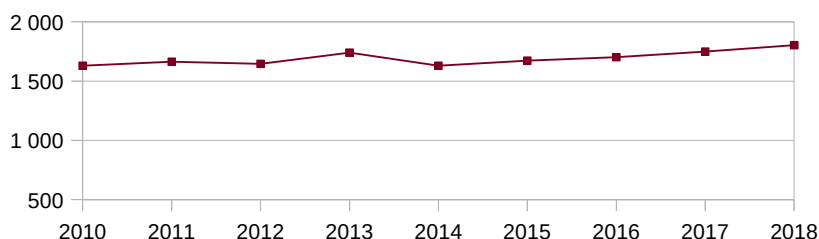
Pour information, depuis 2010, la participation de la CAF est en moyenne de 823 K€.

Dotations et participations



Les produits de services, comprenant les recettes des prestations de l'enfance (Restauration scolaire et activités périscolaires), la redevance due par le délégataire du cinéma, les recettes de l'occupation du domaine public et des locations de salles ainsi que les remboursements des budgets annexes, ... sont en augmentation en 2018 de 53 K€.

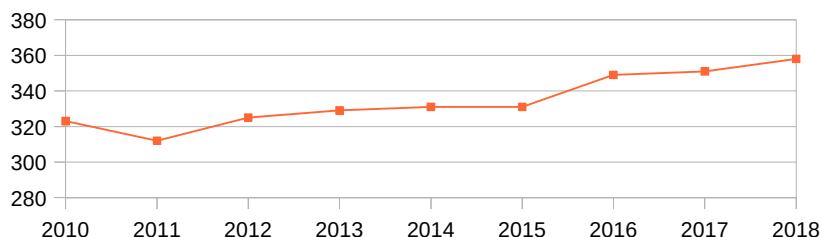
Produits des services



Les autres produits de gestion courante sont en légère diminution par rapport à 2017.

Les revenus des immeubles correspondant aux locations du parc immobilier de la Commune sont la recette la plus importante de ce chapitre budgétaire et sont en augmentation de 1,96 % par rapport à 2017 grâce à une optimisation maximale du parc locatif de la Commune.

Revenus des immeubles



Les autres recettes comprennent principalement :

- Les remboursements de rémunérations du personnel communal, en très forte baisse depuis 2017 en raison de l'arrêt de la participation financière de l'Etat au financement des contrats aidés, continuent de diminuer.

Cette recette n'est que de 99 K€ en 2018, alors qu'elle représentait 338 K€ en 2016 et 213 K€ en 2017.

- L'excédent de fonctionnement reporté de l'exercice 2017 d'un montant de 492 K€.

- Le produit des cessions réalisées en 2018 pour un montant total de 370 K€ au titre de la vente de l'ex crèche des Cèdres à un particulier.

En ce qui concerne l'Eau et Assainissement, les recettes proviennent majoritairement de la vente d'eau aux usagers de la Régie Municipale des eaux. Cette recette est en baisse par rapport à 2017.

Il est à noter le versement des 2ème et 3ème acomptes d'une subvention très importante de l'Agence de l'Eau que la Régie Municipale des Eaux a obtenu en 2015, dans le cadre de son projet d'amélioration du rendement du réseau d'eau potable, pour un montant de 412 K€, répartie entre la section d'exploitation et la section d'investissement.

Cette subvention d'un montant global d'environ 1 M€ sera versée au budget de l'eau sur une période de 4 ans et permettra de poursuivre ce projet engagé en 2015 par la RME.

En ce qui concerne le budget des pompes funèbres, les recettes concernent la vente de caveaux et les prestations relatives aux opérations funéraires.

Le financement du budget des transports est assuré par une subvention du budget de la Commune.

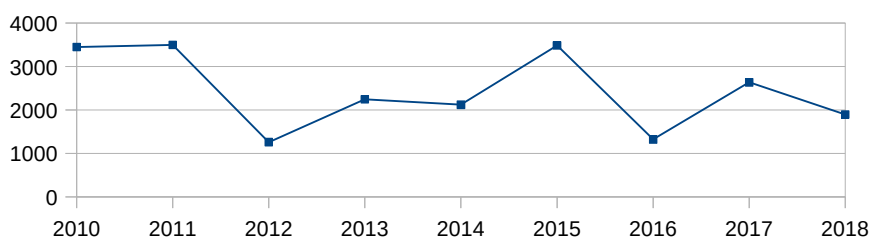
4 - La capacité d'autofinancement

Budget principal en milliers d'euros	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Taux d'évolution 2018/2017
• Recettes réelles de fonctionnement	15 641	16 158	14 412	15 874	16 297	17 601	15 592	17 288	16 834	- 2,62 %
• Dépenses réelles de fonctionnement	12 197	12 665	13 154	13 630	14 179	14 121	14 271	14 655	14 939	1,94 %
• Épargne brute	3 444	3 492	1 258	2 243	2 117	3 480	1 321	2 633	1 895	- 28,03 %
• Amortissement du capital	1 090	1 207	761	833	861	1 789	998	2 665	1 746	- 34,48 %
• Épargne nette	2 363	2 291	504	1 416	1 263	1 698	323	- 32	149	

Du fait du remboursement anticipé d'un prêt pour un montant total de 650 K€ augmentant significativement l'amortissement du capital de la dette, l'épargne brute est en grande partie affectée à ce remboursement, traduisant ainsi la volonté de la Commune de réduire son endettement ainsi que ses frais financiers.

Cela se traduit par un désendettement d'environ 550 K€ entre 2017 et 2018.

Epargne brute ou capacité d'autofinancement brute



5 - Les dépenses d'équipement

Budget principal en milliers d'euros											Moyenne s/la période
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total	2018/2010
• Frais d'études, logiciels, ...	108	131	98	75	72	219	75	48	79	905	100
• Acquisitions (terrains, matériels, Véhicules, ...)	438	424	197	2 004	280	443	939	1 243	331	6 299	700
• Travaux Bâtiments	920	596	913	1 085	704	1 236	2 263	1 710	1 629	11 056	1 228
• Travaux voirie	1 064	1 990	1 329	921	1 171	740	570	758	1 388	9 931	1 103
• Total des dépenses d'équipement	2 530	3 141	2 537	4 085	2 227	2 638	3 847	3 759	3 427	28 191	3 132

Parmi les investissements les plus importants réalisés sur l'exercice 2018, on peut citer les travaux d'amélioration thermique de l'Ecole Orée du Bois et de rénovation du chauffage de la Salle Léo Lagrange, les travaux d'aménagement du parking de l'ancienne Laiterie, la réhabilitation des hangars de la maison « Laugeri », l'aménagement et la création de la Maison d'Education à l'Alimentation Durable au sein du domaine de Haute Combe, les travaux d'installation de la vidéo protection, les aménagements d'espaces verts, de signalisation routière verticale et horizontale, ainsi que les travaux divers de voirie communale.

Il est à noter que certains de ces investissements ont été ou vont être financés par des subventions pour la Vidéo Protection, du programme TEPCV (territoire à énergie positive pour la croissance verte) pour les certificats à économie d'énergie à hauteur de 438 K€ pour l'école Orée du Bois et autres travaux d'amélioration thermique à Haute Combe, ...

Pour ce qui est des matériels et équipements, on peut citer l'acquisition d'un camion benne, de vélos à assistance électrique et d'un véhicule électrique subventionnés dans le cadre du programme TEPCV (territoire à énergie positive pour la croissance verte), d'ordinateurs et de mobiliers divers, mais également d'équipements pour les cantines scolaires.

En ce qui concerne les budgets de l'eau et de l'assainissement, les dépenses d'investissements 2018 en matière de travaux concernent la réhabilitation des réseaux d'eau potable, notamment celui du chemin de Castellaras et d'eaux usées dans le cadre de l'amélioration du rendement des réseaux.

Le niveau des investissements réalisés est faible en comparaison de l'importance des réseaux sur le territoire communal, la Régie Municipale des Eaux poursuit depuis plusieurs années sa politique de développement du recours à ses équipes techniques afin d'assurer un maximum de travaux en interne, Cette démarche, moins coûteuse que la sous-traitance extérieure, permet également une souplesse dans la gestion des chantiers et une meilleure réactivité du service dans ses interventions.

Il est à noter que, pour la 6ème année consécutive, la Régie Municipale des Eaux n'a pas eu recours à l'emprunt en 2018 pour autofinancer ses investissements.

Profitant de sa bonne santé financière et de sa capacité d'épargne, elle a même pu se désendetter en remboursant, par anticipation et sans indemnité de sortie, un prêt de la Caisse d'Epargne, contracté en 2009 sur le budget de l'Eau Potable, pour un capital restant dû de 310 K€ dont les conditions de taux n'étaient plus intéressantes.

Il va de soi que cette opération aura également un impact positif sur le remboursement des intérêts de la dette qui diminuera d'environ 20 K€ en 2019.

Les autres budgets annexes n'appellent pas de commentaires particuliers.

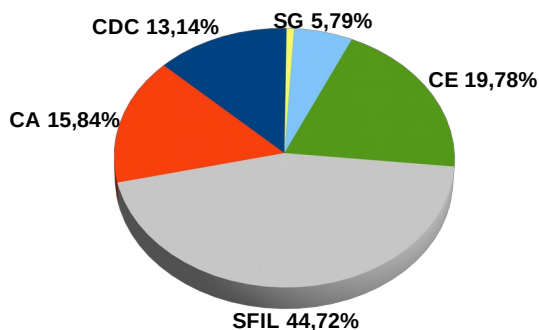
6 – Les caractéristiques générales de la dette au 31/12/2018

L'encours de la dette

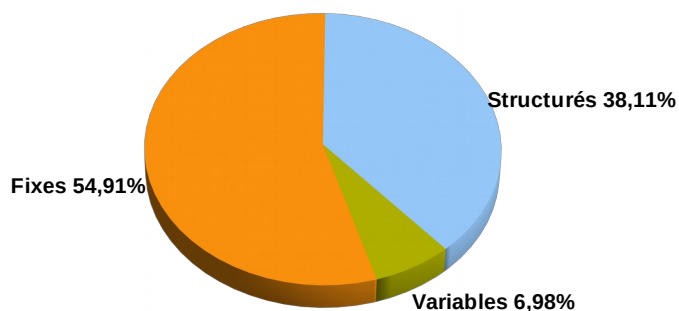
Budget principal en milliers d'euros	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Taux d'évolution 2018/2017
• Encours de la dette	16 966	15 758	15 998	16 729	16 628	15 986	16 327	16 097	15 555	- 3,67 %
• Annuité de la dette (capital + intérêts)	1 665	1 779	1 411	1 483	1 531	2 385	1 721	3 181	2 201	
Dont remboursement de prêts par anticipation	500	500	0	0	0	865	0	1 593	650	
• Emprunts réalisés	0	0	1 000	1 565	760	785	1 520	2 435	1 200	
• Durée résiduelle moyenne	17 ans 11 mois	17 ans 3 mois	16 ans 3 mois	14 ans 5 mois	13 ans 9 mois	13 ans 5 mois	13 ans 4 mois	12 ans 10 mois	11 ans 11 mois	
• Taux moyen	3,286 %	4,071 %	4,078 %	4,186 %	3,565 %	3,385 %	3,14 %	3,05 %	2,80 %	

La répartition des emprunts

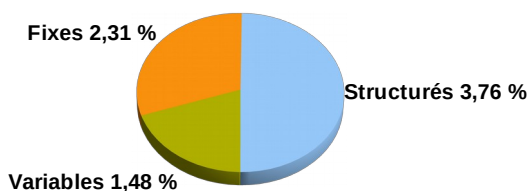
18 prêts répartis entre 8 organismes bancaires



Répartition par types de taux



Taux moyen par types de taux



Les Indicateurs

Budget principal

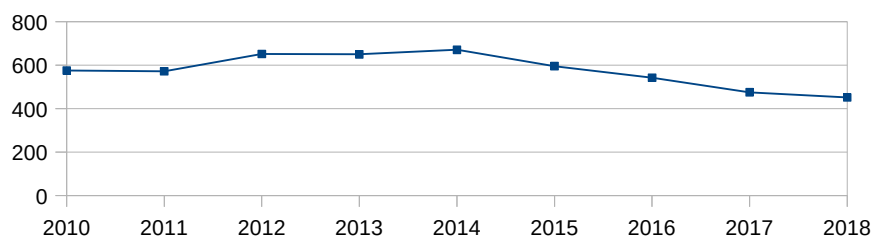
	2014	2015	2016	2017	2018	Moyenne nationale 2017
• Encours de la dette/habitant	1 580 €/hab	1 485 €/hab	1 598 €/hab	1 635 €/hab	1 555 €/hab	849 €/hab
• Capacité de désendettement (encours/épargne brute)	7,85 ans	4,49 ans	12,36 ans	6,11 ans	8,2 ans	4,66 ans
• Annuité de la dette/recettes réelles de fonctionnement	10,74 %	8,62 %	9,87 %	8,94 %	9,21 %	9,35 %

(Source : DGFIP tableaux financiers 2017)

La Commune profite de conditions de marchés des crédits encore favorables pour contracter des emprunts à des taux d'intérêt bas permettant de diminuer son taux d'intérêt moyen à 2,80 % pour 2018, ce qui engendre mécaniquement une baisse du remboursement des intérêts.

L'emprunt réalisé en 2018 pour un montant de 1,2 M€ auprès du Crédit Agricole a été contracté avec un taux fixe de 0,91 %.

Remboursement des intérêts de la dette



La composition de la dette des produits structurés

Dans le cadre d'un réaménagement de sa dette en 2008, la Commune a contracté trois prêts comprenant une phase à taux fixes garantis pendant 3 ans, puis une phase structurée jusqu'à la fin des contrats.

- Prêt n° 2008062 contracté auprès de la Caisse d'Épargne

Le capital restant dû au 31 décembre 2018 est de 1,32 M€, ce prêt est composé de deux phases et court jusqu'en 2028 :

- De 2008 à 2011, taux fixe garanti à 2,61%
- A partir de 2012, taux indexé sur le taux interbancaire LIBOR DOLLAR 12 MOIS

La Commune continuera de bénéficier du taux de 2,61 % en 2019.

- Prêt n° MPH254657EUR contracté auprès de Dexia, maintenant géré par la SFIL

Le capital restant dû au 31 décembre 2018 est de 2,78 M€, ce prêt est composé de deux phases et court jusqu'en 2033 :

- De 2008 à 2011, taux fixe à 3,30%
- A partir de 2012, taux indexé sur l'écart entre le cours de change DOLLAR/FR.SUISSE

La Commune, après avoir bénéficié d'un taux de 4,27 % en 2018, verra son taux passer à 4,30 % en 2019.

- Prêt n° MPH254661EUR contracté auprès de Dexia, maintenant géré par la SFIL

Le capital restant dû au 31 décembre 2018 est de 1,55 M€, ce prêt est composé de deux phases et court jusqu'en 2028 :

- De 2008 à 2011, taux fixe à 3,59 %
- A partir de 2012, taux indexé sur l'écart entre les taux longs et les taux courts de la zone EURO

La Commune continuera de bénéficier d'un taux de 3,59 % en 2019.

III - LES GRANDES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2019

1 - La Fiscalité

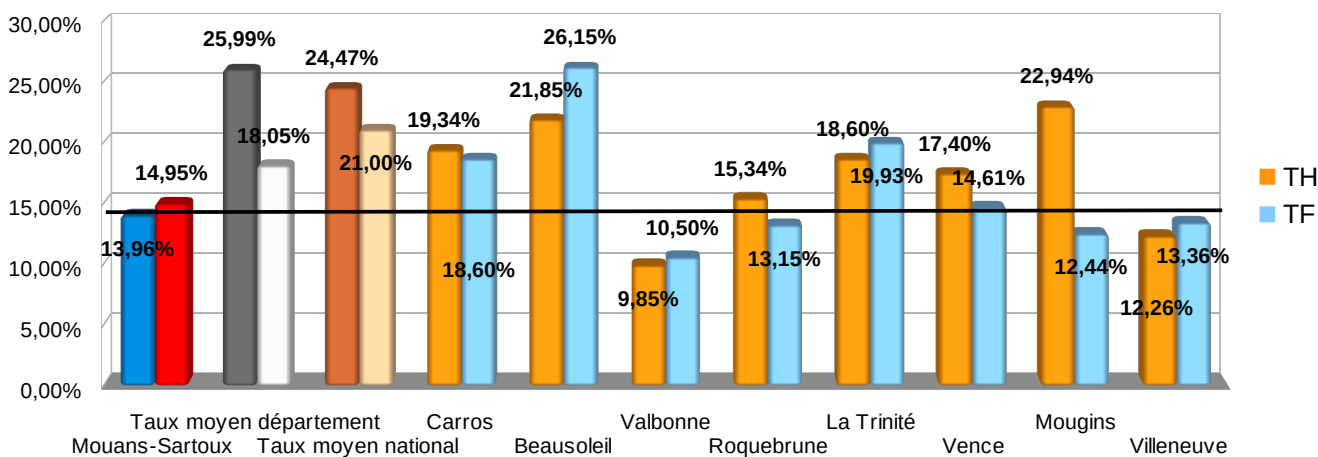
Rappel de la fiscalité 2018

Budget principal

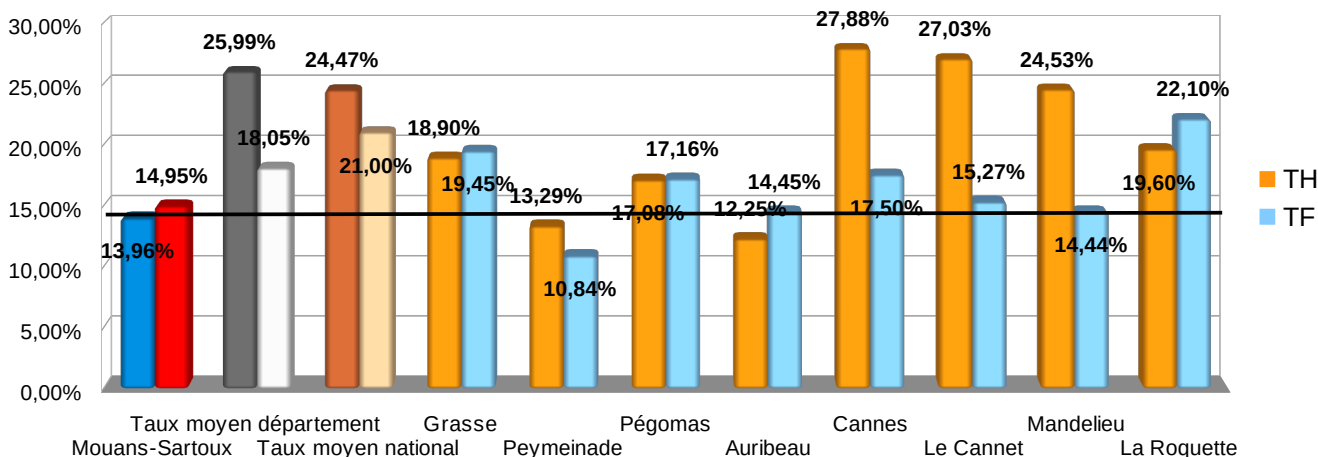
	Bases définitives	Produits définitifs
• Taxe d'habitation	24 840 447 €	3 467 662 €
• Majoration taxe d'habitation sur résidences secondaires	6 260 874 €	524 411 €
• Taxe foncier bâti	24 566 502 €	3 681 948 €
• Taxe foncier non bâti	215 225 €	113 811 €
TOTAL	49 622 174 €	7 787 832 €

Les taux d'imposition à Mouans-Sartoux en 2018 restent globalement inférieurs aux taux des communes du département de même strate démographique et des communes voisines et nettement inférieurs aux taux moyens départementaux et nationaux.

Comparatif des taux de fiscalité 2018 des communes de 10 à 20 000 hab.



Comparatif des taux de fiscalité 2018 des communes voisines



Jusqu'en 2017, la revalorisation des bases de fiscalité faisait l'objet d'un amendement du gouvernement. Depuis 2018, cette revalorisation est automatiquement indexée sur l'inflation constatée l'année N-1 (de novembre à novembre).

L'inflation est de 2,2 % pour l'année 2018 sur cette période.

Evolution de la revalorisation des bases fiscales

2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
1,80 %	1,60 %	2,50 %	1,20 %	2,00 %	1,80 %	1,80 %	0,90 %	0,90 %	1,00 %	0,40 %	1,012 %	2,2 %

Les données fiscales relatives à l'exercice 2019 (Etat 1259) transmises par la Direction Départementale des Finances Publiques font apparaître une évolution des bases prévisionnelles de 3,02 % en moyenne (y compris la revalorisation automatique de 2,2 % liée à l'inflation), le produit supplémentaire attendu est donc, sans augmentation des taux en 2019, de 205 K€.

Bases et produits 2019 des taxes ménages à taux constant

Budget principal

	Taxe d'habitation	Taxe foncier bâti	Taxe foncier non bâti
● Bases prévisionnelles 2019	25 660 000 €	25 245 000 €	213 800 €
● Taux 2018	13,96 %	14,95 %	52,88 %
● Produit fiscal 2019 à taux constant	3 582 136 €	3 774 128 €	113 057 €

Sur ces bases, si la Commune décidait une augmentation de la fiscalité de 1 % en 2019, le produit supplémentaire serait d'environ 75 K€.

Simulation des taux de fiscalité

	Taux 2019 identiques à 2018	Taux augmentés de 1 %	Taux augmentés de 2 %	Taux augmentés de 3 %	Taux augmentés de 4 %	Taux augmentés de 5 %
● Taxe d'habitation	13,96 %	14,10 %	14,24 %	14,38 %	14,52 %	14,66 %
● Taxe foncier bâti	14,95 %	15,10 %	15,25 %	15,40 %	15,55 %	15,70 %
● Taxe foncier non bâti	52,88 %	53,41 %	53,94 %	54,47 %	55,00 %	55,52 %

En ce qui concerne la majoration du taux de taxe d'habitation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale, la Commune applique depuis 2017 un taux majoré de 60 %.

En 2019, le produit fiscal attendu de cette majoration est de 524 K€ pour la Commune.

Pour en revenir à la réforme de la taxe d'habitation, le dispositif pour la période 2018/2020 se poursuit avec la 2ème phase engendrant une exonération de 65 % de la taxe d'habitation pour les contribuables concernés.

Il est à noter que ce dégrèvement n'entraîne pas de perte de recettes fiscales pour la Commune.

2 - La dotation globale de fonctionnement

L'enveloppe des concours financiers de l'État aux collectivités est gelée en valeur en 2019, comme en 2018, mais devrait malgré tout engendrer une baisse de la DGF pour la Commune sous l'effet combinées de plusieurs mesures :

- Incitation à la création de communes nouvelles
- Ajustements des modalités de péréquation
- Ecrêtement appliqué sur la dotation forfaitaire

Concrètement, cela devrait se traduire par une diminution estimée à 70 K€ en 2019.

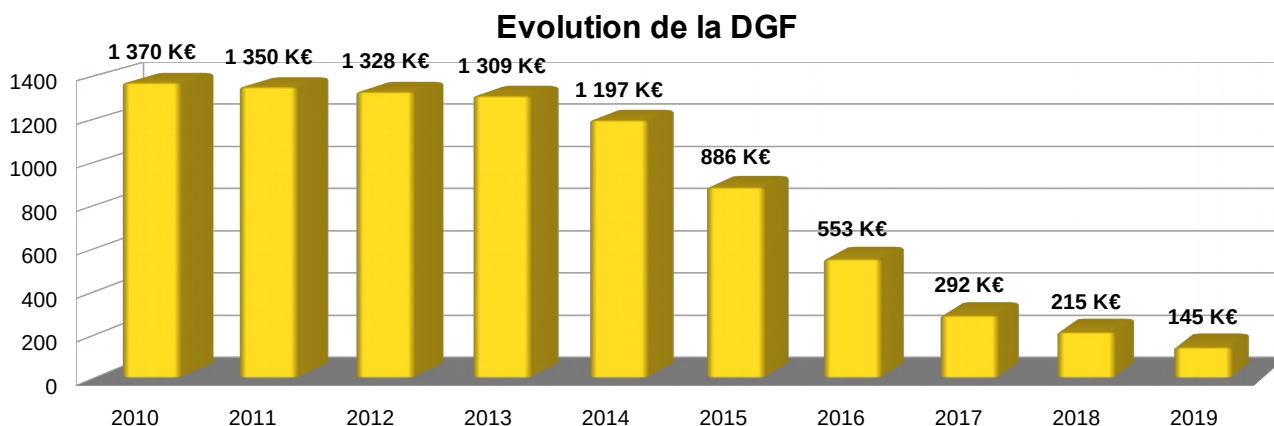
Sur la période 2014/2018 la perte de recettes cumulées de la DGF a été de 3,4 M€ pour la Commune de Mouans-Sartoux.

Budget principal

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
• Baisse de la DGF en 2014	- 112 K€	- 112 K€	- 112 K€	- 112 K€	- 112 K€	- 112 K€
• Baisse de la DGF en 2015		- 311 K€	- 311 K€	- 311 K€	- 311 K€	- 311 K€
• Baisse de la DGF en 2016			- 334 K€	- 334 K€	- 334 K€	- 334 K€
• Baisse de la DGF en 2017				- 260 K€	- 260 K€	- 260 K€
• Baisse de la DGF en 2018					- 77 K€	- 77 K€
• Baisse estimée de la DGF en 2019						- 69 K€
• Perte de la DGF par rapport à 2013	- 112 K€	- 423 K€	- 757 K€	- 1 017 K€	- 1 094 K€	- 1 163 K€
• Perte de recettes cumulée sur la période 2014/2019						- 4 566 K€

La perte de recettes cumulée en tenant compte de l'exercice 2019 s'élèvera à 4,6 M€.

En 2019, la DGF devrait représenter moins de 1 % des recettes de fonctionnement de la Commune.



3 - Les autres recettes

L'évolution des droits de mutation sur la période 2016/2018 a été supérieure aux recettes perçues sur la période 2012/2015.

L'immobilier, dans une dynamique très positive, est porté par des taux d'intérêts très bas et des conditions de prêts attractives. Tous les indicateurs laissent penser que cette situation devraient perdurer.

Par conséquent, la Commune envisage d'inscrire une prévision budgétaire supérieure à celle de 2018 à hauteur de 1 M€.

Les produits du domaine et autres recettes liées aux prestations de l'Enfance (Restauration scolaire, ALSH, ...) devraient être légèrement supérieurs à ceux de 2018.

Les recettes de la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre du contrat enfance jeunesse devraient s'élever à environ 880 K€ en 2019.

4 - Les dépenses de fonctionnement

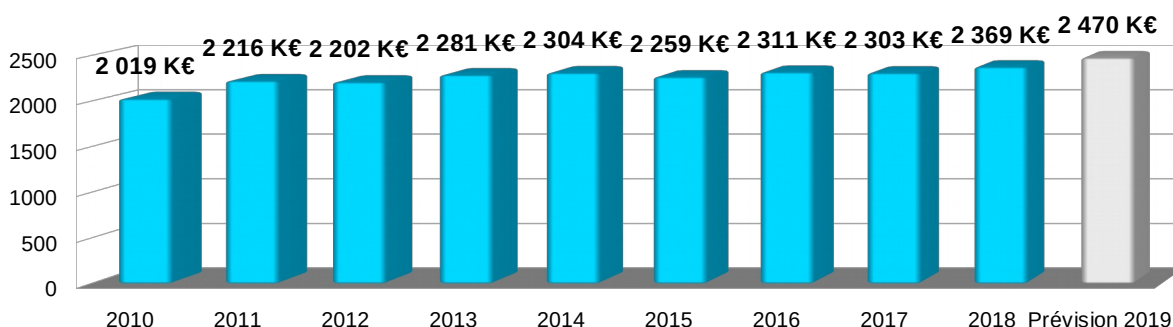
Les charges générales de fonctionnement

Les dépenses permettant le fonctionnement des services devraient augmenter en 2019. En effet, le projet de budget 2019 doit tenir compte de l'augmentation connue des tarifs de l'énergie et du carburant, de dépenses nouvelles telles que les frais de maintenance liés à la vidéo protection, mais également de dépenses ponctuelles et exceptionnelles telles que les études et conseils concernant la création de la SEML « Eaux de Mouans », ...

La Commune a engagé depuis plusieurs années un travail avec l'ensemble des services qui a permis de contenir ces dépenses mais pour 2019, l'évolution des charges détaillées ci-dessus ne peut être absorbée sans une augmentation du chapitre 011 estimée à 100 K€.

La prévision devrait être d'environ 2,47 M€ au budget 2019.

Evolution des charges à caractère général



Les dépenses de personnel

Les ressources humaines constituent le principal poste de dépenses de la Commune.

Cette situation est logique, les services délivrés aux habitants étant des services de proximité : les agents affectés à l'éducation représentent ainsi 140 postes sur les 301 agents communaux, les postes destinés à l'amélioration du cadre de vie (intégrant les agents des directions des bâtiments et des espaces publics) emploient 49 agents.

En 2018, les effectifs de la collectivité sont restés globalement stables. La Commune est parvenue à maîtriser le nombre d'agents tout en améliorant les services à la population toujours plus nombreux et de qualité.

Sous l'effet d'une politique menée au niveau national ayant conduit à réformer le cadencement des carrières avec la réforme des parcours, des carrières et des rémunérations (PPCR), les agents municipaux en poste ont bénéficié de mesures favorables à leur carrière et à leur retraite.

En ce qui concerne l'année 2019, les dépenses prévues au budget sont en augmentation de 2,67 % par rapport au réalisé de 2018.

Plusieurs facteurs expliquent cette évolution :

- Les obligations statutaires et réglementaires qui incombent à la Commune : reclassements, validations de services, protection sociale complémentaire obligatoire (+ 30 K€).
- Le traditionnel glissement vieillesse technicité qui s'accélère notamment au niveau des avancements de grades suite à la refonte des carrières (+ 60 K€ au titre de 2018, + 50 K€ au titre de 2019), plus le régime indemnitaire des agents (+ 38 K€).
- Les emplois nouveaux dans le cadre de la Maison de l'Éducation à l'Alimentation Durable subventionnés par L'Europe dans le cadre du programme BIOCANTEENS (+ 38 K€).

La masse salariale devrait représenter 56 % du budget de fonctionnement et constituer un poste difficilement compressible compte tenu de l'âge moyen des effectifs employés qui est de 45 ans.

Afin de contenir l'évolution des dépenses de personnel, la Commune devra engager en parallèle d'importants efforts de gestion.

Afin d'adapter le pilotage des ressources humaines, la municipalité va s'efforcer de maîtriser plusieurs leviers déjà activés en 2018 :

- **la réduction de l'absentéisme**, à travers une politique de gestion financière des absences maladie plus réactive puisque désormais déduites le mois suivant leur constat, alors qu'auparavant elles étaient déduites avec un an de décalage. Cette modification permet de rendre moins abstrait les réductions consécutives aux maladies sur le régime indemnitaire des agents.

Par ailleurs la commune ne reconnaît plus de manière automatique les accidents de trajet qui sont désormais systématiquement présentés pour avis en Commission de Réforme, afin d'éviter d'éventuels abus dans le domaine.

Trois dossiers de mise à la retraite pour invalidité sont en train d'aboutir après de longues années de procédure.

- **le non remplacement de certains départs** en retraite, les mobilités internes et les reclassements professionnels, favorisés notamment par un effort de redéploiement des compétences.

Par ailleurs, dans le cadre des pratiques et des organisations des services, la Commune poursuit les projets de mutualisations avec la mise en œuvre en 2018 d'une mutualisation partielle entre le service Population et la Régie des Recettes concernant l'accueil et le recouvrement des différentes prestations en régie municipale (Eau, Restauration scolaire, Garderie périscolaire, occupation du domaine public) et permettant par ailleurs d'absorber les nouvelles missions demandées par l'État, notamment la mise en place d'un point numérique.

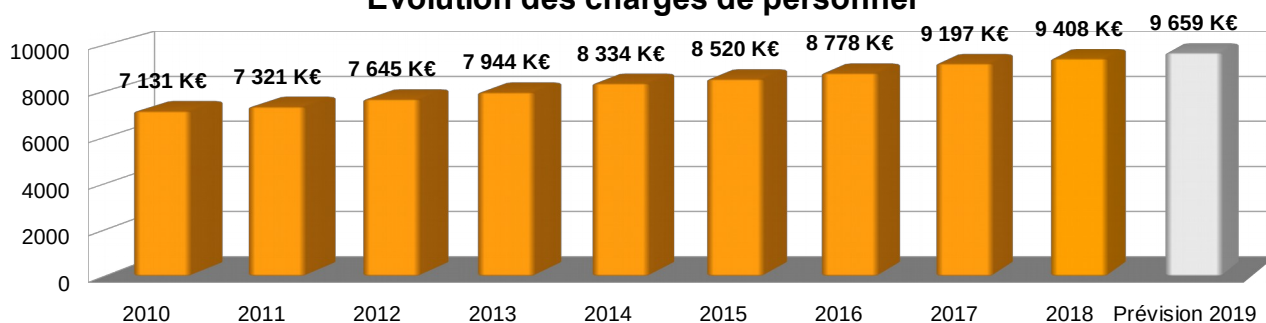
Cette réflexion se poursuivra et s'amplifiera au cours des prochaines années.

Principaux facteurs concourant à l'augmentation des dépenses de personnel en 2019 par rapport à 2018

	Montant
Eléments extérieurs imposés	
Estimation impact reclassement indiciaire	+ 30 000 €
Eléments mécaniques d'augmentation	
Glissement vieillesse technicité 2018	+ 60 000 €
Glissement vieillesse technicité 2019	+ 50 000 €
Régime indemnitaire	+ 38 000 €
Recrutements	
Emploi Maison d'Éducation à l'Alimentation Durable (MEAD) (subventionné)	+ 38 000 €
Services civiques (subventionnés)	+ 4 000 €
Emplois remplacements divers et agents absents	+ 30 000 €

L'ensemble de ces mécanismes devraient engendrer une évolution des charges de personnel de 252 K€ par rapport à 2018.

Evolution des charges de personnel



Durée effective du travail

Un protocole transpose le cadre fixé par le décret n°2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'Aménagement et à la Réduction du Temps de Travail dans la Fonction Publique d'Etat et le décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale.

La durée de référence du travail effectif des agents de la mairie de Mouans-Sartoux est fixée à 35 heures par semaine ou une durée annuelle de 1 607 heures.

En 2019 les effectifs seront répartis de la manière suivante :

Répartition par Direction (tous budgets confondus)		
	Nombre d'agents	Pourcentage
Affaires culturelles	18	5,98 %
Cabinet, Développement économique, protocole, communication	5	1,66 %
Eau et Assainissement	20	6,64 %
Enfance/jeunesse	140	46,51 %
Affaires financières et réglementation	7	2,33 %
Informatique	3	1,00 %
Juridique	1	0,33 %
Police Municipale	18	5,98 %
Ressources humaines, population	10	3,32 %
Direction générale, courrier reprographie	7	2,33 %
Services techniques	49	16,28 %
Sports, fêtes, vie associative	17	5,65 %
Urbanisme	6	1,99 %
TOTAL	301	

Pas de prélèvement de la loi SRU

Pour la 5ème année consécutive, la Commune sera dispensée en 2019 des pénalités prévues par la loi SRU pour insuffisance de logements sociaux.

En effet, les dépenses déductibles de l'exercice 2015 et 2016, relatives aux engagements réalisés par la Commune en matière de création de logements sociaux et de réalisation d'aire d'accueil des gens du voyage, sont supérieures au montant des pénalités.

Par courrier en date du 26 février 2019, le Préfet des Alpes Maritimes a confirmé que la Commune ne paierait pas de pénalités sur l'exercice 2019.

Les subventions

Consciente du rôle essentiel joué par le monde associatif, la Commune continuera d'apporter son soutien logistique tout au long de l'année aux associations dans tous les domaines, sportifs, culturels, humanitaires, sociaux, festifs et événementiels, ... en maintenant l'enveloppe des subventions au même niveau que 2018.

Quant à la subvention versée au CCAS, les demandes croissantes de la population dans le domaine social, combinées à la poursuite des efforts pour assurer un service performant et de qualité auprès des tous petits (crèches, garderies, ...), des plus démunis (épicerie sociale, logements d'urgence, ...), mais aussi des plus âgés (aides à domicile, ...) nécessitent une participation plus importante de la Commune au financement de ces dépenses.

Par conséquent, la subvention prévue à hauteur de 1,65 M€ au budget 2019, sera supérieure à celle de 2018.

Baisse des intérêts de la dette

Les intérêts de la dette seront en baisse de 31 K€ par rapport à 2018.

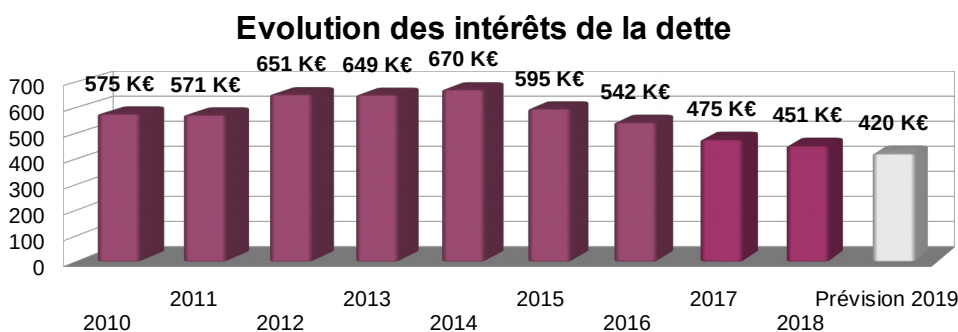
La Commune a fait ces dernières années plusieurs opérations de remboursements de prêts par anticipation afin de sortir de conditions de taux élevés.

Dans le même temps, elle a contracté des emprunts nouveaux pour financer ses investissements à des taux très attractifs, notamment pour financer en 2018 les travaux d'investissement par un emprunt avec un taux fixe inférieur à 1 %.

En conséquence, le remboursement des intérêts de la dette, en diminution depuis trois ans, se poursuivra en 2019.

La situation très favorable des marchés financiers permet également à la Commune de bénéficier de taux actuels très faibles sur ses emprunts à taux variables.

Le remboursement de ces intérêts devrait être de 420 K€ en 2019.



En ce qui concerne les budgets annexes de l'eau et l'assainissement, ils devraient s'équilibrer à hauteur de 5,3 M€, les recettes liées à la vente d'eau aux abonnés de la Régie Municipale des Eaux étant estimées pour 2019 à environ 3 M€.

Le budget des Transports devrait s'équilibrer à hauteur de 100 K€, financé essentiellement par la subvention du budget de la Commune.

Le budget des Pompes Funèbres, dont les recettes proviennent essentiellement de la vente de caveaux, estimée à 20 K€ en 2019, devrait s'équilibrer en fonctionnement à hauteur de 39 K€.

5 - Les orientations en matière d'investissements

En ce qui concerne le budget de la Commune, le résultat du compte administratif 2018 du budget de la Commune permet de dégager un autofinancement de 1,4 M€ pour le financement des programmes d'investissements 2019.

Les priorités d'investissements

Les investissements en 2019 prévoient les travaux de changement du gazon synthétique du Stade A.Rebuttato estimés à 560 K€, les travaux dans les écoles estimées à 300 K€ (subventionnés en partie), l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de la Médiathèque estimée à 160 K€ (subventionnés à hauteur de 30 K€), les travaux d'aménagement de 2 hangars et d'amélioration thermique du bâtiment de Haute Combe estimés à 225 K€ (subventionnés en partie), la fin des paiements relatifs à l'installation de la vidéo protection pour un montant de 240 K€ (subventionnée par le Département).

Les travaux d'amélioration de la voirie communale, estimés à 770 K€, devraient comprendre les aménagements au chemin des plaines (200 K€), chemin des Gourettes (60 K€), l'allée de la magnanerie (60 K€), la traverse Rose de Mai (75 K€), le chemin de la sénéquière (25 K€), ... et le marché annuel de voirie permettant de traiter divers voies et réseaux (250 K€).

En ce qui concerne les autres programmes, devraient être prévus les travaux d'espaces verts (125 K€), les travaux d'amélioration du réseau d'eaux pluviales (15 K€), les travaux annuels de signalisation routière (160 K€) et d'éclairage public (60 K€).

Il sera également prévu des crédits pour les acquisitions de matériels et outils nécessaires au fonctionnement des services de la Commune (ordinateurs, mobiliers, véhicules, mobiliers urbains, ...) et aux actions de développement des démarches dans le domaine de l'alimentation dans les écoles pour un montant total de 280 K€.

Autres investissements

Le remboursement du capital de la dette est prévu à hauteur de 1,2 M€.

Le fonds de concours pour la participation au financement du parking du château sera prévu à hauteur de 900 K€ (répartis sur 2019 et 2020).

Enfin, les travaux du parking du château dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage déléguée à la Commune par la CAPG devraient être inscrits au budget pour un montant de 5,4 M€.

6 - Le financement des investissements

Le financement des investissements devrait être assuré par l'autofinancement à hauteur de 1,2 M€ et le prélèvement de 1,4 M€ sur l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2018.

Parmi les autres recettes permettant de financer les investissements, sont prévus le versement du fonds de compensation à la TVA sur les dépenses éligibles réalisées en 2018, pour un montant d'environ 300 K€, la taxe d'aménagement à hauteur de 100 K€ et le produit des amendes de police (100 K€).

Les participations des organismes départementaux, régionaux, nationaux, intercommunaux sous forme de subventions viendront compléter le financement des investissements à hauteur d'environ 280 K€.

La Commune prévoit également la vente du bâtiment du « vieux château » pour la création de logements sociaux, de locaux commerciaux tertiaires, d'une salle polyvalente et de bureaux pour les services municipaux en rez de chaussée pour un montant de 3,55 M€.

Enfin, on retrouve le remboursement des travaux du parking du château par la CAPG dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage déléguée estimé à 5,4 M€ et identique au montant inscrit en dépenses d'investissement.

Au vu des financements ci-dessus, la Commune ne devrait pas inscrire d'emprunt au budget 2019.

IV - CONCLUSION

Malgré les contraintes déjà très fortes imposées par l'État et l'ingérence manifeste dont il fait preuve, au travers de la loi NOTRE, dans les compétences et le fonctionnement des collectivités, les communes mettent tout en œuvre pour maintenir une relation de proximité avec la population et des services publics de qualité.

La Commune n'a pas échappé à ces difficultés, mais elle a su résister à ces vents contraires grâce à des valeurs fortes et ancrées dans l'ADN mouansois : « Solidarité, Innovation, Education, Responsabilité, Lien Social »

Malgré ces écueils, le résultat positif de l'exercice 2018 traduit une gestion sérieuse et rigoureuse des finances de la Commune, tout en poursuivant les engagements politiques envers la population, nécessaires à la préservation et au développement de la qualité de vie des mouansois.

Le Budget Primitif 2019 qui sera présenté aux membres du conseil municipal au début du mois d'avril traduira dans les chiffres les grandes orientations de ce rapport, avec l'ambition pour la Commune de maintenir les taux de fiscalité à des niveaux très inférieurs aux moyennes départementales et nationales, de préserver les actions d'intérêt général et de poursuivre son désendettement engagé depuis 2016, malgré les contraintes.